Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2025 - 3497 - 2022 B 00203 - 911 057 370 - ABELY

Liasse 24 IS RS

«Bon pour Copie Certifiée Conforme à l'Original»

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des Impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise ABELY SASU — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 30 Bis CHEMIN DES ROCHES 41350 VINEUIL

SIRET 9 1 1 0 5 7 3 7 0 0 0 0 1 5

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 — Durée de l'exercice précédent * 1 1

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 3

ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ — Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012	
Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016	
Immobilisations corporelles *	028		030	
Immobilisations financières * (1)	040		042	
Total I (5)	044		048	
ACTIF CIRCULANT — STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
STOCKS — Marchandises *	060		062	
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	48 083	070	48 083
Créances (2) — Autres * (3)	072	4 820	074	4 820
Valeurs mobilières de placement	080		082	
Disponibilités	084	32 710	086	32 710
Charges constatées d'avance *	092		094	
Total II	096	85 614	098	85 614
Total général (I + II)	110	85 614	112	85 614

PASSIF			Exercice N 1 NET
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120		1 000
Écarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126		100
Réserves réglementées *	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		43 749
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136		31 404
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142		76 252
Provisions pour risques et charges — Total II	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 003
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 8 128)	172		8 128
Comptes courants d'associés	173		230
Autres dettes	175		
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176		9 362
Total général (I + II + III)	180		85 614

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A *bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABELY SASU — Néant ☐*

Exercice N clos le : 31 12 2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	209	214	
		Services *		215		
				217	218	40 070
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	40 070
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : – mobilier : ..... – immobilier : .....)				242	2 593
	Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
		dont amortissement du fonds de commerces			255	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	451
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3 044
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	37 026
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348		
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	5 622
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	31 404

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 31 404 — 314

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318	
	Provisions non déductibles *				322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 622
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	451
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
	Entreprises nouvelles (44. *sexies*)	986	ZFU-TE (44. *octies* A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. *septies*)	981	JEI (44. *sexies* A)	989		
	ZRD (44. *terdecies*)	127	ZRR (44. *quindecies*)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*)	991				
	ZFANG 44. *quaterdecies*	345	Investissements et souscriptions outre mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
	Droit divers — Créance due au report en arrière du déficit			346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies*)	655	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* A)	643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* B)	645	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* C)	647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* D)	648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* F)	990	Déduction exceptionnelle (Art 39 *decies* G	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					352	37 477	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfices col. 1 Déficit col. 2					370	37 477	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

NOTE D'INFORMATIONS PARTICULIERES

Principes comptables généraux et dispense d'annexe

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce :

- **Continuité de l'exploitation**
- **Permanence des méthodes comptables**
- **Indépendance des exercices**

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

***

DISPENSE D'ANNEXE COMPTABLE

L'annexe comptable n'est pas établie :

- Lorsque l'entité est une personne physique éligible au Régime Simplifié d'Imposition

- Lorsque l'entité (sauf holding) ne dépasse pas au titre du dernier exercice clos et sur une base annuelle, deux des trois seuils suivants :
  - Total du bilan 350 000 €
  - Chiffre d'affaires 700 000 €
  - Nombre de salariés 10

Ordonnance 2014-86 du 30/01/2014 prise dans le cadre de la loi d'habilitation n°2014-1 du 2 janvier 2014)

2025
3497

ABELY
Société par Actions Simplifiée (Unipersonnelle)
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 30 bis, Chemin des Roches – 41350 VINEUIL
B 911 057 370 RCS BLOIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de 31 403.61 Euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- Au compte « autres réserves », soit ..... 31 403.61 euros
  s'élèvant ainsi à un montant de 75 152.30 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 76 252.30 euros.

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 s'élevant à 31 403.61 Euros.

- Au compte « autres réserves », soit ..... 31 403.61 euros
  s'élèvant ainsi à un montant de 75 152.30 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 76 252.30 euros.

Certifié conforme
La Présidente